

September 20, 2021 @ 4:00 p.m./ 20 septembre 2021 à 16 h

REGULAR PUBLIC MEETING/SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

1.

CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

ADOPTION OF AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONFLICT OF INTEREST DECLARATIONS/DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.

ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5.

CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

- 5.1 **Street Closure** – Legs for Literacy – October 24, 2021 – Streets affected – Main Street, Canada Street and Assumption Blvd.

Motion: That the organizers of Legs for Literacy be granted permission for the following:

- a full street closure of Main Street from Highfield Street to Lutz Street, from 6 a.m. to 12 p.m. on Sunday, October 24 (leaving the intersections at Highfield and Lutz open to traffic).
- a full street closure of Foundry Street from Main St. to Assumption Boulevard, from 6 a.m. to 12 p.m. on Sunday, October 24.
- a full street closure of Canada Street from Main Street to the Via Rail Parking Lot (leaving open access to the Via Rail Parking Lot) from 6 a.m. to 12 p.m. on Sunday, October 24.
- a full street closure of Assumption Boulevard from Vaughan Harvey Boulevard to Main Street from 6 a.m. to 10:30 a.m. on Sunday, October 24

Fermeture de rues – Courir pour lire – 24 octobre 2021 – Voies touchées : rue Main, rue Canada et boulevard Assumption.

Motion : Que l'on accorde, aux organisateurs de l'événement Courir pour lire, l'autorisation de fermer complètement :

- la rue Main, entre les rues Lutz et Highfield, de 6 h à midi le dimanche 24 octobre (les intersections Main/Lutz et Main/Highfield demeureront ouvertes à la circulation).
- la rue Foundry, entre la rue Main et le boulevard Assumption, de 6 h à midi le dimanche 24 octobre.
- la rue Canada, entre la rue Main et le stationnement de la gare Via Rail de 6 h à midi le dimanche 24 octobre (le stationnement de la gare Via Rail demeurera accessible).
- le boulevard Assumption, entre la rue Main et le boulevard Vaughan Harvey, de 6 h à 10 h 30 le dimanche 24 octobre.

6.

PUBLIC AND ADMINISTRATION PRESENTATIONS/EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATIONS

6.1 PUBLIC PRESENTATIONS/EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

- 6.1.1 **Presentation** – Recovery Day 2021 – Dr. Susan Crouse – Salvus Clinic

Présentation – Journée du rétablissement 2021 – Dr Susan Crouse – Clinique Salvus

- 6.1.2 **Presentation** – Public Safety Issue – Discarded Syringes – Dereck Slattery

Présentation – Question de sécurité publique – Seringues souillées – Dereck Slattery

- 6.1.3 **Presentation** – Concerns Regarding Policing and Justice in Moncton – Hafsah Mohammad

Présentation – Préoccupations relatives au maintien de l'ordre et à l'administration de la justice à Moncton – Hafsah Mohammad

Other Presentation/Autres présentations

2 minutes

6.2 ADMINISTRATION PRESENTATIONS/EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 **Heritage Conservation Board** – Launch of Heritage Week 2021 & Heritage Plaques presentation

Comité de conservation du patrimoine – Lancement de la Semaine du patrimoine 2021 et remise de prix

6.2.2 **NB HealthADAPT** Vulnerability Assessment Results

ADAPTATIONSanté NB – Résultats de l'évaluation de la vulnérabilité

6.2.3 **Update** – City of Moncton Vaccination Directives and COVID Related Items

Mise à jour – Directives de la Ville de Moncton au sujet de la vaccination et de la COVID-19

6.2.4 **Update** – **RCMP** – Codiac RCMP Acting Officer in Charge Ron DeSilva

Mise à jour – **GRC** – Ron DeSilva, agent responsable du détachement de Codiac par intérim

7.

PLANNING MATTERS/QUESTIONS D'URBANISME

7.1 **Public Hearing** – Mountain and Terris (amend Conditional Zoning Agreement for drive thru restaurant)

Motion: That Moncton City Council proceed with the Zoning By-Law amendment being By-Law Z-220.14.

Further that the rezoning shall be subject to a resolution, including but not limited to the following conditions:

- 1) That the properties bearing PIDs 00755132, 00755124, 00752212, 00752220, 00752238, 70246137, 70246145 & 00752246 be consolidated prior to the issuance of a building permit;
- 2) That a two metre high opaque fence be located along the western property line;
- 3) That the fence be opaque and made of wood, PVC, or another similar quality material, but shall not be chain link;
- 4) That the fence and landscaping be installed and planted as soon as possible, weather permitting, but no later than six months after the completion of the building construction;
- 5) That all uses of land pursuant to this agreement shall conform with the provisions of the City of Moncton Zoning By-law, as amended from time to time, except as otherwise provided herein;
- 6) That nothing contained herein shall prohibit or in any way limit the Developer's right to apply for a variance pursuant to the provisions of the Community Planning Act; and
- 7) That the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B.

Audience publique – Chemin Mountain et avenue Terris (modification de l'entente conditionnelle sur le zonage pour un restaurant avec service au volant)

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec la modification de l'Arrêté de zonage, soit l'Arrêté Z-220.14.

Le rezonage, s'il est approuvé, doit faire l'objet d'une résolution assortie, entre autres, des conditions suivantes :

- 1) Les propriétés portant les NID 00755132, 00755124, 00752212, 00752220, 00752238, 70246137, 70246145 et 00752246 doivent être regroupées avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement.
- 2) Une clôture en bois de deux mètres de hauteur doit être érigée le long la limite de propriété ouest.
- 3) La clôture doit être opaque et faite de bois, de PVC ou d'un autre matériau de qualité similaire. Elle ne peut pas être à mailles losangées.
- 4) La clôture doit être installée et le paysagement doit être aménagé le plus tôt possible, selon la météo, au plus tard six mois suivant la fin de la construction du bâtiment.

- 5) Tous les aménagements du terrain réalisés conformément à cette entente doivent respecter les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, dans sa version modifiée périodiquement, sauf dans les cas prévus dans la présente.
- 6) Nulle disposition de la présente n'interdit ou ne limite, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur de demander une dérogation conformément aux dispositions de la Loi sur l'urbanisme.
- 7) Les travaux d'aménagement doivent être menés en respectant essentiellement les plans et les dessins soumis dans l'annexe B.

7.2 **Public Hearing** – Rezoning application for a portion of PID 00997221 and a portion of PID 00997239 – 80 Morton Avenue

Motion: That Moncton City Council proceed with the Zoning By-law amendment subject to a resolution with conditions including but not limited to:

1. That the Subdivision Plan be registered prior to the issuance of a Building and Development permit;
2. That the lot consolidation be registered prior to the issuance of a Building and Development permit;
3. That despite section 129(2) of Zoning By-law Z-220, the required landscaped 3 metre buffer is permitted to be reduced for a section at the rear of the lot, as shown on site plan attached as schedule B;
4. That despite section 129(5)(a) of Zoning By-law Z-220, the amount of land dedicated to parking is permitted to be increased from 35% to 36.9%
5. That despite section 129(5)(b) of Zoning By-law Z-220 the depth of the façade jog is permitted to be reduced from 0.6 metres to 0.3 metres;
6. That despite Table 12.3 of Zoning By-law Z-220 the height of the building is permitted to be increased to 19.5 metres;
7. That all uses of land pursuant to this agreement shall conform with the provisions of the City of Moncton Zoning By-law, as amended from time to time, except as otherwise provided herein;
8. That nothing contained herein shall prohibit or in any way limit the Developer's right to apply for a variance pursuant to the provisions of the Community Planning Act; and,
9. The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B.

Audience publique – Demande de rezonage pour une partie du NID 00997221 et une partie du NID 00997239 – 80, avenue Morton

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec la modification de l'Arrêté de zonage. Le rezonage, s'il est approuvé, doit faire l'objet d'une entente conditionnelle sur le zonage, qui comprend, entre autres, les conditions suivantes :

1. Le Plan de lotissement doit être enregistré avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement.
2. Le regroupement des lots doit être enregistré avant de délivrer le permis de construction et d'aménagement.
3. Malgré l'article 129(2) de l'Arrêté de zonage Z 220, la zone tampon paysagée obligatoire de 3 mètres pour une section située à l'arrière du lot peut être réduite, comme l'indique le plan d'implantation reproduit dans l'annexe B;
4. Malgré l'article 129(5)(a) de l'Arrêté de zonage Z-220, la superficie du terrain consacrée au stationnement peut être augmentée de 35 % à 36,9 %.
5. Malgré l'article 129(5)(b) de l'Arrêté de zonage Z-220, la saillie de la façade peut être réduite de 0,6 mètre à 0,3 mètre.
6. Malgré le tableau 12.3 de l'Arrêté de zonage Z-220, la hauteur du bâtiment peut être portée à 19,5 mètres.
7. Tous les aménagements du terrain réalisés conformément à cette entente doivent respecter les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, dans sa version modifiée périodiquement, sauf dans les cas prévus dans la présente.
8. Nulle disposition de la présente n'interdit ou ne limite, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur de demander une dérogation conformément aux dispositions de la Loi sur l'urbanisme.
9. Les travaux d'aménagement doivent être menés en respectant essentiellement les plans et les dessins soumis dans l'annexe B.

8.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

9.

REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 **Recommendation(s)** – Private Session – September 13, 2021

Recommandation(s) – Séance à huis-clos – 13 septembre 2021

10.

REPORTS FROM ADMINISTRATION/ RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 **Request for Proposal RFP20-010** – Records Management System (Moncton Fire Department)

Motion: That Moncton City Council approve Administration's recommendation to award Request for Proposal #RFP20-010 for the Supply and Implementation of a Records Management System to the highest-scoring Proponent being ICO Technologies, for a Total Cost of \$112,700.00, including H.S.T. @ 15% for Software Acquisition, Implementation and Training, as well as a Five (5) Year Maintenance and Support, and Software Hosting Cost of \$199,766.50, including H.S.T. @ 15%, with options to extend the agreement for up to five (5) additional one (1) year periods, if it is in the City's best interest to do so.

Demande de propositions RFP20-010 – Système de gestion des documents (Bureau d'incendie de Moncton)

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de la demande de propositions RFP20-010 (Système de gestion des documents pour le Bureau d'incendie de Moncton) au proposant le mieux coté, soit ICO Technologies, en contrepartie du prix total proposé de 112 700 \$, dont la TVH de 15 %, pour l'achat du logiciel, sa mise en œuvre et la formation ainsi qu'un coût de 199 766,50 \$, dont la TVH de 15 %, pour la maintenance, l'assistance technique et l'hébergement du logiciel pour une période de cinq ans; ce contrat serait assorti d'une option permettant de le proroger pour au plus cinq périodes supplémentaires d'une durée d'un an chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

10.2 **Tender TS21-070** – Snow and Ice Control Church and Alma

Motion: That Moncton City Council approve Administration's recommendation to award Tender #TCS21-070 – Snow and Ice Control of Church/Alma Street Parking Garage to the lowest Bidder meeting the Terms and Conditions and Specifications set out in the Tender, being Mike "C" Enterprises o/a Serenity Pools and Landscaping, for the Total Tendered Seasonal Price of \$43,125.00, including H.S.T. @ 15%, for a one (1) year period with options to extend the agreement up to a maximum of four (4) additional twelve (12) month periods, if it is in the City's best interests to do so.

Appel d'offres TS21-070 – Déneigement et déverglaçage – stationnement à étages de la rue Alma

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de l'appel d'offre TS21-070 (Déneigement et déverglaçage – stationnement à étages de la rue Alma) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte l'ensemble des clauses et des conditions, soit Mike "C" Enterprises au nom de Serenity Pools & Landscaping en contrepartie du prix total proposé de 43 125 \$, dont la TVH de 15 % pour une période de 12 mois; ce contrat sera assorti d'une option permettant de le proroger pour au plus quatre périodes supplémentaires d'une durée de 12 mois chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

10.3 **Quotation QP21-053** – Inspection and Servicing of Emergency Generator Systems

Motion: That Moncton City Council approve Administration's recommendation to award Quotation #QP21-053 – Inspection and Servicing of Emergency Generator Systems to the lowest bidder meeting the Terms and Conditions and Specifications set out in the Quotation, being Sommers Generator Systems for the Total Estimated Contract Value of \$174,125.47, including H.S.T. @ 15%. The agreement shall be established for a one (1) year period with options to renew the agreement for up to four (4) additional one (1) year periods, if it is in the City's best interest to do so.

Proposition de prix QP21-053 – Inspection et entretien des installations d'alimentation électrique de secours

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de la proposition de prix QP21-053 (Inspection et entretien des installations

d'alimentation électrique de secours) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte l'ensemble des clauses et des conditions, soit Sommers Generator Systems en contrepartie du prix total proposé de 174 125,47 \$, dont la TVH de 15 % pour une période d'un an; ce contrat sera assorti d'une option permettant de le proroger pour au plus quatre périodes supplémentaires d'une durée d'un an chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

11.

READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- 11.1 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-220.14 Mountain Rd. and Terris Ave. (amend CZA for drive thru restaurant) – *Second & Third Readings (subject to approval of item 7.1)*

Arrêté portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-220.14, chemin Mountain et avenue Terris (modification de l'entente conditionnelle sur le zonage pour un restaurant avec service au volant) – *Deuxième et troisième lectures (Sous réserve de l'approbation du point 7.1)*

- 11.2 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-220.15 – 80 Morton (rezone P1-R3 – Emmanuel Baptist Church) – *Second & Third Readings (subject to approval of item 7.2)*

Arrêté portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-220.15 – 80, chemin Morton (rezonage de P1 à R3 – Église baptiste Emmanuel) – *Deuxième et troisième lectures (Sous réserve de l'approbation du point 7.2)*

12.

NOTICES MOTIONS AND RESOLUTIONS/AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

13.

APPOINTMENTS TO COMMITTEES/NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.

ADJOURNMENT/CLÔTURE DE LA SÉANCE